

**PROTESTATIONS NOBILIAIRES  
ET MUTATIONS DE LA RESPUBLICA  
CONCINI ET LONGUEVILLE EN PICARDIE  
DE 1610 À 1617**

PAR

Domenico MENNA

*Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (CURAPP-CNRS)*

ET

Anne MICHAUX

*Doctorante (CURAPP-CNRS)*

Reinhardt Koselleck<sup>1</sup> a mis l'accent sur le rôle fondamental joué par les guerres de religion et les guerres civiles du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XVII<sup>e</sup> siècle dans la formation d'une sphère publique<sup>2</sup> : elles débouchent sur la solution absolutiste qui donne au souverain le monopole de la décision politique et exclut les sujets de toutes les responsabilités étatiques en exigeant d'eux une obéissance passive totale et aveugle. "*L'homme se coupe en deux : une moitié privée et une moitié publique ; les actions et les actes sont soumis sans exception à la loi de l'État, la conviction est libre, in secret free*"<sup>3</sup>. C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que la conscience privée, la morale réinvestissent le public et la politique. Les guerres que connaît alors la France, sont en effet le signe et le résultat de l'inadaptation du modèle du "corps politique"<sup>4</sup>. Ce modèle du passé,

---

1. Koselleck (R.), *Le règne de la critique*, Minuit, 1979. Nous remercions J.-L. Thireau, Isabelle Charpentier et Eric Darras dont les lectures attentives et les remarques critiques nous ont été très précieuses.

2. La Ligue au XVI<sup>e</sup> siècle pose déjà le problème de l'exercice du pouvoir et participe au débat qui oppose les tenants de la monarchie absolue et ceux de la monarchie représentative. Le duc de Guise, dit "Le balafré", cherche à aiguiller la politique de la France vers la monarchie contractuelle entre les sujets et le Roi. L'assassinat du duc de Guise à Blois en 1588 semble consacrer l'instauration de la monarchie absolue et le refus d'une monarchie représentative à l'anglaise. Voir à ce sujet, Constant (J.-M.), *Les Guise*, Hachette, 1984.

3. Koselleck (R.), *op. cit.*, p. 31. Voir aussi Haroche (Cl.), "Le for intérieur : être à soi, se soustraire au pouvoir absolutiste", in : CURAPP, *Le for intérieur*, PUF, 1995, pp. 67-79.

4. La métaphore du corps politique est encore très utilisée au début du XVII<sup>e</sup> siècle par les Princes du sang, présentés comme les principaux membres du corps dont le Roi est le

mythique et mystique est au cœur des réflexions et des justifications des nobles révoltés. Les grands contestent la montée en puissance de l'absolutisme qui les exclut de la prise de décision politique en posant la rupture entre le public et le privé. La solution absolutiste est le résultat des guerres qui ont vu chaque partie lutter au nom du "Bien public" en entraînant la désagrégation du corps politique : le modèle ancien, où chaque particulier participe au public, ne peut plus être restauré après les guerres civiles et les guerres de religion ; la montée en puissance de l'absolutisme est la réponse à cette crise, elle exige des sujets une obéissance sans participation au politique. Pendant cette période de rupture et d'installation de la monarchie absolue les nobles mécontents vont contester ce nouveau régime politique, fondé sur la distinction entre le public et le privé, en proposant le retour au modèle ancien du corps politique, où tous les sujets participent à l'élaboration et à la prise de décision publique, fondé sur l'imbrication entre le public et le privé.

Le conflit entre Concini et le duc de Longueville s'inscrit (même s'il ne faut pas négliger les spécificités locales et conjoncturelles) dans la confrontation et la co-présence de deux formes de gouvernement : l'État administratif en essor face à l'État judiciaire en déclin, le pouvoir aux mains du Roi et de ses favoris face au pouvoir de la "nation France" toute entière avec une place prépondérante réservée aux nobles et aux grands. On voit se cristalliser à Amiens une contestation de l'émergence de la distinction entre le public et le privé et une tentative pour rétablir l'ancien modèle du corps politique à travers les dénonciations de l'exercice solitaire du pouvoir et de l'autorité des favoris et les justifications du mécontentement et de la révolte nobiliaire.

Avant d'aller plus loin il est nécessaire de rappeler les faits. Après l'assassinat d'Henri IV le 14 mai 1610, Marie de Médicis est proclamée régente, Louis XIII a neuf ans. Dès lors, Concini, gentilhomme florentin naturalisé français en 1601, noble d'origine mais sans fortune à son arrivée en France, est élevé de manière fulgurante aux charges étatiques grâce à la faveur royale. Les grands s'estiment à la fois lésés et offensés par l'attitude de la reine. Ce favoritisme provoque la colère des "grands" contre la régente et son favori. Comme les guerres civiles et de religion (1559-1610) et la régence d'Anne d'Autriche (1643-1653), la régence de Marie de Médicis et la montée en faveur de Concini provoque des mécontentements, des affrontements, des complots. En période de régence on peut dire avec Condé que "*le temps des Rois est fini, celui des grands et des princes commence*"<sup>5</sup>. La querelle se cristallise à Amiens : elle oppose Concino Concini, Maréchal d'Ancre, gouverneur de la ville et de la citadelle d'Amiens et Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de la province de Picardie. L'étude de ce conflit permet d'appréhender les usages de la distinction entre sphère privée et sphère publique. Il s'agit ici d'analy-

(suite note 4) chef. Voir par exemple, Richet (D.), "La polémique en France de 1612 à 1615", in : *Représentation et vouloir politiques. Autour des États généraux de 1614*, Chartier (R.) et Richet (D.) (dir.), EHESS, 1982, pp. 151-194.

5. In : Carmona (M.), *La France de Richelieu*, éd. Fayard, 1984, p. 83.

ser, dans les perspectives ouvertes par les travaux sur la noblesse française d'Arlette Jouanna<sup>6</sup>, la réception par les grands pendant cette période d'incertitude, de la régence, de l'ascension d'un favori et de l'apparition de la distinction entre le public et le privé (processus qui les exclut du public et les rejette dans le privé). La réception nobiliaire de la distinction public/privé peut être appréhendée par l'étude des mécanismes de formation (I) et des procédés de justifications de la protestation des grands (II).

### I - LA CONFIGURATION DE LA PROTESTATION NOBILIAIRE

Il ne suffit pas d'analyser ce qui se passe au cours du conflit entre deux gouverneurs en Picardie ni ce qui résulte de leur interaction ; il faut également situer ce face à face dans l'ensemble des conflits et négociations dans lesquels sont impliqués les divers partenaires, analyser les ressources dont ils disposent en fonction de leur position, et comment se sont établies les pratiques d'affrontements. Les révoltes et les conspirations nobiliaires sont au XVII<sup>e</sup> siècle liées aux faiblesses monarchiques : les nobles ont besoin d'un soutien royal, d'un Roi fort qui leur octroie des faveurs ; la fragilité royale, cause d'incertitude pour les nobles, va entraîner les rebellions. Cette fragilité est provoquée par deux séries de facteurs. D'abord la minorité du Roi ; après le coup de force de Marie et d'Épernon en 1610, pour installer la régence, les princes de sang protestent : le comte de Soissons mais surtout Condé. En période de minorité du Roi, la noblesse a le sentiment d'avoir le droit d'être vigilante quant à la conduite des affaires publiques. Ensuite les stratégies des favoris Léonora et Concino Concini menacent les nobles dans leur entreprise de monopolisation des charges et des faveurs royales : les favoris ont tendance à accumuler les pensions et les charges ; d'où une perte de profit pour les nobles provoquant une jalousie et une haine contre ceux qu'ils considèrent comme des parvenus.

À Amiens, deux équipes vont se disputer le leadership local autour d'une dispute sur les compétences respectives des deux gouverneurs. Cette bipartition reflète et accuse des divisions dans la population urbaine. Les antagonismes sont politiques et sociaux : la présence de Concini et de ses soldats est vécue par les bourgeois d'Amiens comme l'apparition à Amiens d'un corps étranger à l'histoire de la ville, d'autant que la citadelle et son gouverneur symbolisent l'abolition par l'autorité royale des franchises communales et l'imposition d'une nouvelle organisation municipale<sup>7</sup>. Longueville apparaît comme le descendant légitime de ces Henri d'Orléans qui gouvernent la Picardie depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. En même temps Concini est l'envoyé de la Reine et du Roi et en tant que tel est respecté par les amiénois soucieux de montrer leur dévouement

6. *Le devoir de révolte*, op. cit., et "Des «gros et gras» aux «gens d'honneur»", in Chaussinand-Nogaret (dir.), *Histoire des élites en France*, Pluriel, Hachette, 1994, pp. 17-141.

7. Henri IV a créé la citadelle pour prévenir d'éventuelles invasions étrangères et pour punir à la fois les bourgeois d'Amiens de leur attitude ambiguë face à l'entrée des Espagnols dans la ville et le gouverneur de Picardie Saint-Pol incapable de faire face à ces événements.

et leur fidélité à la Couronne ; la position de Longueville est plus ambiguë : tantôt fidèle au Roi, tantôt du côté des mécontents et ligueurs contre l'autorité du centre. Les réceptions des deux hommes sont croisées et la constitution des deux camps est changeante au gré de la conjoncture.

En fait ce sont deux univers qui s'opposent : un monde moderne où le service de l'État est assuré par des agents spécialisés dans l'action publique (fondé sur la distinction public/privé : Concini) et un monde ancien où la défense de l'intérêt commun suppose la participation de tous et notamment des seigneurs à la prise de décision politique (fondé sur le mythe du corps politique et l'absence de distinction entre le public et le privé : de Longueville). D'un côté, une équipe qui symbolise la volonté du centre de s'immiscer dans les affaires locales au nom de l'autonomisation du public et de l'apparition de spécialistes des affaires publiques ; de l'autre, une équipe qui s'appuie sur la spécificité locale et revendique une participation collective à l'action politique au nom du bien commun, en rejetant l'émergence du public. Ce jeu d'affinités et d'oppositions est souligné par les regroupements autour de la citadelle pour les concinistes et la mainmise sur les places fortes autour d'Amiens pour les amis de Longueville. Ces contrastes géographiques à la fois témoignent du souci de se démarquer de l'autre et symbolisent deux modes de relation au pouvoir, à la ville et à l'histoire. Avec l'équipe de Longueville c'est le local, incarné par le pouvoir seigneurial, les familles nobiliaires de vieille souche, qui affirme son identité et sa capacité à faire partie de ce corps politique. L'équipe adverse incarne une autre identité : elle met en avant l'innovation, l'ouverture sur le centre et sur le monde, et la montée en puissance de ce public indépendant des forces privées. On assiste à Amiens au conflit entre un modèle du passé, celui du corps politique et un modèle récent, à l'origine de la montée en puissance de l'absolutisme, fondé sur la distinction entre le public et le privé : pour le camp Longueville le passé est le modèle de leur action présente ; pour les concinistes l'absolutisme consacrant la puissance des conseillers du Roi est l'avenir. Enfin ces rivalités traduisent une dichotomie du monde social : Concini est le symbole de ces hommes nouveaux, "libres", dépourvus d'attaches sociales médiévales et coupés des moyens de gestion administratifs, qui se mettent au service de la couronne ; Longueville est l'étendard des seigneurs médiévaux, puissances privées, propriétaires des moyens de gestion administratifs<sup>8</sup>. Les partisans de Longueville sont les victimes du processus d'expropriation subi par les grands ; les amis de Concini tirent profit de cette situation en s'attachant aux nouveaux collaborateurs du souverain. Ces différences sont aussi marquées par des styles de comportements décrits par les contemporains : aimable, faible, éloquent, plaisant, changeant, versatile, humour, esprit pour Longueville ; susceptible, arriviste, violent, sûr de soi, arrogant, pour Concini. Autrement dit discipline et distance dans la ligue des mécontents ; fougue et chaleur dans le camp du favori. Les supporters de chaque équipe ont clairement conscience de l'existence de ce système d'opposition, ils affichent leur solidarité au sein des deux réseaux

8. Sur ces points voir Weber (M.), *Le savant et le politique*, 10/18, 1982 (1919).

d'alliance (A) par des regroupements dans des manifestations annuelles comme le carnaval d'Amiens où chaque joueur marque son adversaire, par des clins d'œil, des jeux de mots propres au groupe et des attaques diffuses (rires ou sarcasmes) ou dans des moments extrêmes de violence (B).

### A) *Les prodromes de la protestation*

#### 1) *L'ascension de Concini*<sup>9</sup>

##### a) *Le rôle de Léonora Dori*

Concini épouse Léonora Dori, la Galigai. De cinq ans plus âgée que Marie de Médicis, en 1600, cela fait déjà seize ans qu'elle partage l'intimité de la reine. Les amitiés d'enfance étant les plus vives et les plus durables, une fois Marie arrivée au pouvoir, la Galigai peut manœuvrer sa maîtresse. Matteo Botti envoyé Florentin décrit les sentiments de la reine au sujet de Léonora : *"Je puis dire que sa Majesté l'aime extraordinairement et qu'elle semble comme énamourée d'elle"*. Henri IV dès le début de son mariage fait comprendre à Marie et à Léonora qu'il peut beaucoup mais qu'il ne peut pas tout : contrevenir aux coutumes de la cour risque d'indisposer son entourage. Les charges de la cour ne peuvent être occupées que par des gens de haute naissance, ou en tout cas de noble extraction. Mais le Roi ne veut pas contrarier la reine, s'il ne peut donner à la Galigai le titre de dame d'atours déjà donné à une autre, il décide *"qu'elle aura la réalité et les attributions de l'emploi, notre intention est qu'elle soit la première dans sa chambre (la reine), nous la favoriserons, la comblerons de bienfaits, nous la ferons grande"*<sup>10</sup>. La faveur de Marie pour Léonora bénéficie à Concini au mécontentement du Roi. Mais ce dernier fournit au couple d'Italiens le moyen de se rendre indispensable. Henri IV impose constamment la présence de sa maîtresse à Marie qui est ulcérée de la conduite de son époux. Henri IV avoue au chanoine Don Giovanni de Médicis : *"J'ai vécu plus de cinquante ans avec la liberté d'aller d'une femme à l'autre, et il n'est pas possible que j'y renonce"*<sup>11</sup>. Cette atmosphère de conflits permet à la Galigai de montrer à la maîtresse du Roi le parti qu'elle peut tirer de ses services. Léonora propose d'user de son influence auprès de la reine pour la calmer, en échange de quoi la maîtresse est chargée de plaider la cause du couple italien ; et c'est bien en échange de l'amélioration des relations entre la reine et la maîtresse que le Roi accepte d'accueillir Concini auquel il accorde une charge de gentilhomme de la chambre. La faveur de Concini commence et elle s'amplifiera à la mort d'Henri IV.

9. Sur la rencontre de Léonora et Concino, la carrière de courtisan de Concini, les relations entre la famille royale et Concini et la constitution de ses ressources, voir Duccini (H.), *Concini, grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Albin Michel, 1991, pp. 13-135.

10. *Ibid.*, p. 23 et 32.

11. Dépêche de Baccio Giovannini du 4 septembre 1605.

b) *La recherche d'une identité française*

La Cour au temps de Henri III, Henri IV, Marie de Médicis ou Louis XIII, fonctionne déjà comme un microcosme où les hommes d'État se reproduisent et font carrière. Le Roi a besoin de serviteurs pour des conseils, la guerre, la diplomatie et l'administration des provinces : s'il puise dans le vivier de la noblesse, de plus en plus il s'assure les services de la noblesse de robe et d'hommes de talent. La faveur du souverain élève aux plus hautes charges de l'État certains hommes qu'on appelle depuis 1535 des "favoris"<sup>12</sup>. Ces professionnels du favoritisme finissent par vivre non seulement pour le Roi (ou pour la reine) mais aussi du Roi. Ainsi Concini est-il distingué comme le premier des courtisans sans être ni ministre ni secrétaire d'État : il devient le véritable maître du royaume même si son pouvoir émane en fait de sa femme Léonora Galigai<sup>13</sup>.

L'ascension des favoris manifeste la volonté des souverains non seulement en France mais aussi en Angleterre ou en Espagne, de s'appuyer sur des hommes leur devant tout et dont ils peuvent espérer la fidélité. Cette élévation au sommet de l'État est rapide mais fragile ; à tout moment le Roi peut retirer sa confiance : il suffit d'un silence de Louis XIII pour faire croire à l'approbation royale du projet d'assassinat de Concini. Le favori, Concini, tente de compenser cette insécurité en cumulant les gouvernements, les fortunes et les charges pouvant lui servir en cas de retrait de la faveur royale. En fait si les grands accusent Concini d'"avidité", cette avidité n'est que la conséquence de la vulnérabilité de sa position de favori. Concini ne fait que reproduire les comportements des anciens favoris (les Guise, Birague, Gondi, Gonzague, les Mignons Joyeuse et Épernon) qui entretiennent son sens pratique de favori et d'homme de cour.

Ainsi le 12 Juillet 1601, Concini obtient ses lettres de naturalité qui lui donnent le droit de posséder, de gérer, vendre ou léguer des biens meubles et immeubles. Le 7 juin 1603, Léonora donne naissance à un fils qu'elle prénomme Henri comme le Roi. Le couple choisit pour l'enfant la reine comme marraine et un des premiers princes de sang, le comte de Soissons, cousin du Roi comme parrain ; quand ils ont une fille Marie en 1607, le Roi accepte d'être le parrain et la marraine est la princesse de Condé. Enfin pour s'intégrer entièrement le couple italien a besoin d'un ancrage géographique : son installation en Picardie par l'obtention en septembre 1610 du marquisat d'Ancre<sup>14</sup>, du gouvernement de Péronne, Roye et Montdidier<sup>15</sup>, et en 1611, du gouvernement de la ville et de la citadelle d'Amiens lui permet de parachever son intégration

12. Mot emprunté à l'italien qui désigne "celui qu'on préfère". Ce mot est d'usage courant sous Henri III.

13. Sur le rôle politique prépondérant de Léonora, voir par exemple, Duccini (H.), *op. cit.* et Carmona (M.), *Richelieu, l'ambition et le pouvoir*, Fayard, 1983, pp. 132-133.

14. De la ville d'Ancre aujourd'hui Albert dans la Somme.

15. Voir Calonne (A. de), *Histoire de la ville d'Amiens*, 1900, t. 2 ; Danicourt (A.), *Une révolution à Péronne sous le gouvernement du Maréchal d'Ancre, l'an 1616*, Péronne, 1885 ; Coet (E.), *Histoire de la ville de Roye*, 1880, 2 t. ; Beauvillé (V.), *Histoire de la ville de Montdidier*, 1857.

et de s'imposer aux grands en étant sur un pied d'égalité. Le favori puise dans les caisses du Roi pour se constituer une clientèle et pour récompenser ses serviteurs (souvent de petite noblesse) : il entre ainsi en concurrence avec les grands et les princes en dévoyant la noblesse seconde. De plus, il s'introduit dans des fonctions qui devraient être dévolues à des grands comme le gouvernement des provinces et des places fortes importantes, le maréchalat ou le rôle de conseiller qui revient aux princes de sang, aux ducs et aux pairs du royaume, "conseillers naturels" du souverain.

## 2) Une ville coupée en deux

### a) Réseaux, clientèles et fidélités à Amiens<sup>16</sup>

Le prestige de la naissance et la possession d'un large réseau d'amis ont un poids politique considérable dans la vie politique française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles<sup>17</sup>. Le duc de Longueville du fait de son origine familiale trouve à Amiens un réseau et une clientèle déjà en place ; en revanche Concini doit gagner à sa cause les habitants d'Amiens.

Le duc de Longueville contrairement à Concini n'a pas à fournir un travail pour légitimer sa présence et ses charges en Picardie ; il bénéficie d'un héritage familial : pendant un demi siècle la charge de gouverneur de Picardie a été attribuée à un duc de Longueville<sup>18</sup>. Aussi profite-t-il d'emblée de l'estime que portent les Amiénois à sa famille. Ainsi en 1613 à Amiens, il succède directement à son oncle le comte de Saint-Pol. Parmi les amis du comte de Saint-Pol, on compte le duc de Mayenne, cousin du duc de Guise. L'échevinage d'Amiens organise l'accueil du gouverneur en désignant le fils d'un général pour que "suivant les bonnes et louables coutumes de la ville il commande les jeunes hommes à marier qui auraient l'ordre d'aller en armes au-devant du gouverneur, en même temps que le plus grand nombre possible d'habitants d'Amiens"<sup>19</sup>. Longueville écrit aux échevins en 1614, "qu'étant lui-même né à Amiens, il s'y rendrait le plus tôt possible et s'emploierait de tout son pouvoir au bien de la ville"<sup>20</sup>. Le gouverneur de la province qui s'est rallié en 1613 au parti des malcontents en réaction à la montée en faveur de Concini, essaie de gagner à sa cause de nombreux partisans sur la place d'Amiens : pour ce faire il flatte adroitement toutes les classes de la société principalement les vanités de la bourgeoisie riche et remercie le chanoine de La Morlière qui célèbre sa

16. Sur le rôle politique des fidélités, v. Bercé (Y.-M.), "Les conduites de fidélité : des exemples aquitains", *Mélanges Mousnier*, PUF, 1981, pp. 131-134. Sur les fidélités de Longueville, voir Foisl (M.), "Parentèles et fidélités autour du duc de Longueville, gouverneur de Normandie pendant la fronde", *ibid.*, pp. 153-168. Plus généralement lire Mousnier (R.), *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*, tome 1, chapitre III, PUF, 1974.

17. Voir à ce sujet Constant (J.-M.), *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Hachette, 1985.

18. Voir Logié (P.), "Les ducs de Longueville, gouverneurs de Picardie", in : *Bulletin de la société des antiquaires de Picardie*, août et novembre, 1983, pp. 72-99.

19. A.M., BB, 59, p. 138.

20. A.M., Reg. aux Chartes, AA 49-7.

venue en lui offrant des poèmes<sup>21</sup>, éloges et vœux “au plus illustre enfant” de la capitale de la Picardie ; enfin, il fréquente le milieu des notables amiénois comme par exemple en 1615 lorsqu’il se rend dans la rue au lin où M<sup>e</sup> Germain Séjourné marchand drapier et chaussetier offre un banquet à ses confrères les maîtres de la confrérie de Notre Dame du Puy. Son comportement et ses résolutions ne rencontrent que de la sympathie dans le cœur des Amiénois<sup>22</sup> : il décide par exemple, sûr de l’appui des bourgeois de tenter l’enlèvement de la citadelle armée, monument qui symbolise la perte des franchises et l’anéantissement des privilèges de la ville d’Amiens, la toute puissance du souverain et ici aussi du favori de la Reine mère qui s’est assuré cette place forte pour faire face aux assauts des grands ainsi que l’humiliation des ducs de Longueville gouverneur de la Picardie<sup>23</sup>. Aussi avec cette convergence conjoncturelle des intérêts des parties en présence, Longueville est-il sûr de l’appui moral et au besoin d’un concours plus efficace de l’ensemble des Amiénois : il a derrière lui les bourgeois, les notables, les nobles, les religieux et les intellectuels qui voient en lui la possibilité d’obtenir des faveurs, et le symbole de l’autonomie de la province<sup>24</sup> ; il dispose de l’appui de tous les habitants qui sont “*tous armez et disposez pour l’assister et à mourir pour son service*”<sup>25</sup>. Les autorités publiques de Picardie ont placé leur confiance et leur affection, en la personne de Longueville, aussi bien en souvenir des services rendus par ses aïeux, que dans l’espoir d’obtenir de nouvelles faveurs<sup>26</sup>.

Concini sait que sa montée en faveur suscite la jalousie et la colère des grands ; il n’a donc pas à espérer un appui quelconque de leur part, et de celui des habitants d’Amiens, gagnés à la cause de Longueville. Le réseau relationnel de Concini est constitué de telle façon que sa situation est fragile. D’une part il fait appel à des compatriotes ou à des amis de longue date ; ainsi

---

21. En tout, vingt-quatre sonnets à l’occasion de la prise de possession de son gouvernement et douze à son retour après la paix de Loudun. Cf de La Morlière, “Pollyrrhoé, nymphe superintendante de Some et Déesse de son archipel”, poèmes reproduits en partie, dans de Calonne (A. de), *Histoire de la ville d’Amiens*, 1900, t. 2, pp. 270-271 : ce nom de muse “Pollyrrhoé” personnifie Amiens, ville arrosée par divers canaux, car il signifie “eau coulante en maint endroit”. Voir aussi Florisoone (C.), “Les poésies d’Adrien de la Morlière, chanoine et historien d’Amiens”, *Conférence des Rosati Picards*, Cayeux-sur-Mer, impr. Ollivier, 1914, in 12° et Soyez (E.), “Adrien de la Morlière, historien d’Amiens”, Amiens, imp. Yvert et Tellier, *Société des Antiquaires de Picardie*, 1893, in 4°.

22. Janvier (A.), “Le meurtre de Prouville, épisode du XVII<sup>e</sup> siècle”, in *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1880, tome XVIII, p. 7.

23. En 1597, Saint-Pol qui assure la gérance du gouvernement de la Picardie pendant la minorité de Henri II d’Orléans, est incapable d’empêcher la conquête d’Amiens par les espagnols. Henri IV va passer six mois à faire le siège d’Amiens. Henri IV fait construire une citadelle au nord de la ville, pour prévenir une invasion ennemie et suppléer à l’incapacité du gouverneur de Picardie. Ainsi, après l’assassinat de Henri IV, le comte de Saint-Pol demande à la régente qu’on démolisse la citadelle, exigence qu’on retrouve par la suite chez les princes et de Longueville.

24. Logié (P.), art. cit.

25. Duccini (H.), *op. cit.*, p. 178.

26. Pouy (F.), Concini, *Maréchal d’Ancre, son gouvernement en Picardie, 1611-1617*, Amiens, 1885, p. 30.



il place à la citadelle d'Amiens, R. Corbinelli, V. Ludovici en qualité de secrétaires, puis Riberpré "*l'un de ses amis devant sa faveur*"<sup>27</sup> ; à la citadelle de Péronne il envoie Montabene et Taddei ; il nomme à la citadelle d'Amiens, Rouillac et Longueval qui, jusque là, étaient lieutenants de la ville d'Ancre. D'autre part, il gagne l'estime et l'amitié de gens de qualité en ne les déplaçant pas ou en obtenant pour leur famille des charges et des honneurs. Il conserve à son service, Monsieur de la Boissière (gouverneur à Amiens avant lui), Antoine de Montaubert (grenetier du grenier à sel d'Amiens), et Monsieur de Tringuy qu'il nomme secrétaires à la citadelle ; il fait accorder à la mère de Monsieur de la Boissière, la charge enviée de gouvernante de Madame, sœur du Roi. De cette façon il s'appuie sur des hommes sûrs, dont la présence ancienne à Amiens a permis de constituer un large réseau de relations, dont il peut bénéficier. Les autres membres de son personnel s'ils sont français ont la particularité d'être dans la même situation sociale que Concini : déracinés, sans fortune à l'origine et misant sur l'attachement à une personne pour réussir socialement. C'est le cas, par exemple, de Du Thiers : noble, originaire d'Auvergne "*où il a aussi peu de bien qu'en Turquie*", il n'a aucune raison et aucun intérêt à soutenir Longueville ; au contraire il table sur l'influence à la cour du favori de la régente. Le réseau de Concini est constitué par ceux qui doivent leur charge au bon vouloir de la Galigai, et ceux qui doivent obéissance à Concini dans l'exercice de leurs prérogatives publiques. En fait, on s'aperçoit que le réseau de Concini est composé, soit d'amis, soit de gens qui misent sur son statut de favori pour en tirer quelques profits, soit encore d'institutions qui ont structurellement le même rôle que lui, comme par exemple le marquis de Praslin, lieutenant général en Champagne<sup>28</sup>.

#### b) *Les ressources concurrentes*

On peut distinguer deux types de ressources qui tiennent aux positions institutionnelles des agents en présence : les titres et les pouvoirs qui y sont attachés. Aussi est-il nécessaire de rappeler brièvement ceux des deux gouverneurs. Concini est promu conseiller d'État en juillet 1610, en septembre de la même année il obtient le titre de marquis d'Ancre et le gouvernement de Péronne, Roye et Montdidier ; en 1611, s'ajoute à ce qui précède le gouvernement de la ville et de la citadelle d'Amiens, puis le titre de lieutenant général du Roi en Picardie ; enfin il est fait maréchal de France en novembre 1613. Longueville, Henri II d'Orléans duc de Longueville et d'Estouville, pair de France, Comte souverain de Neufchâtel et de Valenguy, Comte de Chaumont, Dunois et Tancarville, enfin connétable héréditaire de Normandie, est élevé en 1614 à la charge de lieutenant général gouverneur de la province de Picardie.

27. Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, Paris, Michaud, p. 66.

28. Duccini (H.), *op.cit.*, p. 178 et p. 195. Le Roi doit déléguer son pouvoir au gouverneur choisi dans les rangs de la très haute aristocratie. Il est de pratique courante qu'il nomme comme lieutenant général un fidèle qui pourra contrebalancer l'influence du gouverneur. On trouve par exemple le marquis de Praslin en Champagne face à Nevers et le marquis d'Ancre en Picardie face à Longueville : Concini et Praslin prennent ensemble les armes en 1615 contre les conjurés en Picardie et en Ile-de-France

Il dispose en Picardie d'un pouvoir très étendu ; d'abord économique par la propriété des domaines immenses où il lève des droits féodaux, ensuite judiciaire puisque les juridictions seigneuriales sont encore très puissantes, enfin militaire puisqu'il détient les charges de gouverneur, il peut à ce titre lever des troupes pour le service du Roi et convaincre les fidèles lorsqu'il prend les armes contre le gouvernement de la régente, qu'il agit pour le bien suprême du royaume.

À Amiens, en tant que gouverneur de la ville et de la citadelle, Concini commande pour le Roi les places, villes, châteaux et les troupes qui y sont en garnison. Être gouverneur de la citadelle permet à Concini, conscient de sa fragilité institutionnelle, de faire de cette citadelle un refuge au cas où les grands donneraient au conflit une tournure armée : pour ce faire, il remet la citadelle en l'état, y fait construire un pont-levis qui sépare définitivement le bâtiment de la ville, puis place en son enceinte une garnison d'hommes dévoués<sup>29</sup>. Dès qu'il a un doute quant au dévouement d'un officier, il n'hésite pas à le renvoyer de son poste. C'est la mésaventure qui arrive à Riberpré : ce dernier inspire de la méfiance à Concini qui, pour s'en débarrasser, le fait nommer gouverneur de Corbie ; Riberpré "*offensé de cette défiance se met du parti de Monsieur de Longueville*"<sup>30</sup>. Lorsqu'il se sent menacé dans son gouvernement il prend des mesures administratives dans le but d'assurer sa sécurité : ainsi en juillet 1615, il interdit le port des armes pour les personnes ne pouvant justifier de leur autorisation, grâce à un passeport délivré par le Roi<sup>31</sup>.

À Amiens, l'enchevêtrement des pouvoirs des deux gouverneurs, conjugué à la haine qu'ils se vouent l'un l'autre, créent des tensions et des affrontements.

### B) L'expression de la protestation

Dans un climat de révoltes nobiliaires la discussion politique renaît sous la régence de Marie de Médicis. Les grands veulent revenir au temps mythique de l'imbrication entre le public et le privé, temps des rapports heureux entre le Roi et ses vassaux ; ils veulent rétablir une situation antérieure où la noblesse avait sa place dans la nation et l'État et n'était pas rejetée dans le privé. Ils défendent leur positions menacées et se font entendre dans des instances institutionnelles mais surtout sur la place publique : le débat continue à travers les rumeurs, les discussions et les pamphlets ; au début du XVII<sup>e</sup> siècle, existe un milieu réceptif au débat politique sur les options de la gestion publique royale<sup>32</sup>. Les prises d'armes sont l'ultime moyen de la contestation nobiliaire : les violences guerrières s'analysent plus comme la continuation du dialogue avec

29. Puy (F.), *op. cit.*, p. 32.

30. Voir Duccini (H.), *op. cit.*, p. 176 et Armand du Plessis, cardinal, duc de Richelieu, *Mémoires*, éd., Michaud et Poujoulat, Firmin Didot, 1837, t. 1, p. 82.

31. A.M. Série D.

32. Voir Duccini (H.), "L'État sur la place publique. Pamphlets et libelles, dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle", *L'Etat baroque, 1610-1652*, Vrin, 1985, pp. 289-301.

le Roi par d'autres techniques de communication que comme la marque d'une rupture définitive et d'une absence de communication entre les deux parties. À Amiens les protestations se manifestent lors de joutes oratoires ou de face à face plus violents.

Le comportement des "grands" révoltés au XVII<sup>e</sup> siècle doit être éclairé par l'analyse d'une composante qui est présente dans tous les soulèvements, à savoir l'honneur : il s'agit pour eux de la dignité personnelle faite de l'estime collective d'autrui et du sentiment intérieur de valoir plus que le commun ; elle fait partie du sentiment de grandeur<sup>33</sup>. Pour la conserver et la rappeler à ceux qui semblent vouloir l'ignorer, comme le font la régente et Concini, il faut la manifester aux yeux de tous par des gestes symboliques, des attitudes gestuelles et verbales. Ainsi la nécessité de prouver à soi-même et aux autres sa propre grandeur provoque à Amiens des affrontements entre les deux camps. Le 9 août 1614, éclate l'affaire du pont dolent. Longueville envoie les siens rompre les chaînes du pont-levis de la citadelle : les soldats de Concini s'interposent en invoquant le fait qu'ils empiètent sur l'autorité du gouverneur de la citadelle ; mais les hommes du duc rétorquent avec hauteur que leur maître n'a pas à répondre de ses actes devant Concini. En 1615, le duc convoque l'échevinage d'Amiens et le lieutenant de Concini pour leur faire savoir qu'il entend désormais avoir la garde des clefs de la ville et connaître de toutes les affaires même des moindres. Soutenir de telles revendications revient pour Longueville à atteindre Concini dans son prestige. Obtenir gain de cause c'est rabaisser Concini et se grandir aux yeux de tous. Le recours à la violence verbale et à la violence physique est, non seulement un moyen pour la noblesse de reconstruire son identité et d'exhiber sa puissance, mais aussi une arme de négociation et de marchandage<sup>34</sup>.

### 1) Les échanges verbaux

Les échanges verbaux entre les gouverneurs prennent la forme soit de discours argumentés et policés, soit de discours plus violents.

#### a) Les mots des autorités publiques

En 1615, Longueville s'appuie sur les modalités de sa charge pour tenter de dépouiller Concini de ses prérogatives à Amiens. Il convoque Pingré, premier échevin, et Longueval, lieutenant de Concini. Il leur dit : "...*que de toutes les affaires qui se présenteroyent, jusques au moindre, il vouloit que directement on s'adressast à luy*" ; Longueval répond : "*que ce n'estoit pas la forme et que c'estoit rendre sa charge inutile, et qu'il se retireroit*". Ce sur quoi Longueville rétorque : "*faictes ce que vous voudres*". Le même jour

33. Jouanna (A.), *Le devoir de révolte*, op. cit., p. 237.

34. Sur ce point voir Jouanna (A.), op. cit. et plus généralement sur les phénomènes de violences, Braud (P.), "La violence politique : repères et problèmes", in : *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, L'Harmattan, 1993, pp. 13-42 et la contribution de Memmi (D.) dans Chevallier (J.) (dir.), *La gouvernabilité*, PUF, CURAPP, à paraître.

Longueville annonce à Longueval : “*qu’il entendoit que les clefs de la ville fussent portées dans son hostel* (au logis du Roi à Amiens), *qu’il en vouloit avoir la garde*”<sup>35</sup>. La même année, Hauteclouque, commandant de la citadelle, refuse de livrer l’assassin de Prouville au lieutenant criminel : il lui signifie qu’il doit d’abord en référer à la cour et au gouverneur de la citadelle ; de plus il lui rappelle qu’un soldat n’a pas à être remis au lieutenant criminel pour être jugé, mais au prévôt des maréchaux<sup>36</sup>. Concini se fonde sur les ordres royaux qu’il a reçu le 31 juillet 1615 pour ordonner aux échevins de veiller sur la ville d’Amiens, d’en interdire l’entrée à Longueville et aux autres princes révoltés<sup>37</sup>. Le 16 septembre 1615, Concini mène des opérations de police dans la province de Picardie, en particulier dans la ville de Montdidier dont il est aussi gouverneur. Le 26 octobre 1615, Concini use de ses prérogatives militaires. À la tête de son armée, il sort d’Amiens avec sept cents chevaux et cinq cents hommes de pied, avec “*l’intention de faire rendre au Roi la ville et le château de Clermont-en-Beauvaisis, que Monsieur le prince de Condé (en compagnie de Longueville), avait prise et fortifiée*”<sup>38</sup>.

#### b) *Violences verbales : menaces et sarcasmes*

Les qualifications donnés aux adversaires soulignent les oppositions. Le camp de Longueville représente la ligue des mécontents, des révoltés, des insurgés ; l’équipe de Concini est celle des Italiens, des imposteurs, des étrangers. Les uns exclus du corps politique agissent en s’opposant ; les autres partie prenante de ce corps politique sont dénoncés comme éléments artificiels. La ligue, c’est la célébration nostalgique de la puissance passée des grands, le culte d’une histoire guerrière valeureuse qui remonte aux invasions franques dans la Gaule gallo-romaine ainsi que l’enseignent les historiographes du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles. Ils évoquent fièrement leur résistance à l’ennemi espagnol en Picardie et même leurs exploits plus anciens. Ils exaltent surtout leur participation passée aux affaires publiques, brusquement interrompue par l’arrivée des Italiens et la montée en puissance d’un favori : Concini. Leur exclusion est vécue comme une injustice par ces nobles même si c’est leur position qui les oblige depuis toujours à un devoir de révolte<sup>39</sup>. Derrière cette ligue, les grands mais aussi des petits nobles ruinés, de sang noble de longue date se remémorent leur passé imaginé et imaginaire : ils fustigent violemment ces immigrés italiens, ces imposteurs, fourbes, machiavéliques, arrogants (Concini est affublé des mêmes qualifications avec l’injure dans plusieurs pamphlets amiénois de “*coyon infecté*”<sup>40</sup>) qui grossissent l’entourage royal et qui viennent s’implanter en province, sans droit légitime, en prenant la place d’un noble.

35. A.M. Série BB 59.

36. Janvier (A.), art cit., p. 14.

37. A.M. Série AA 4990.

38. Duccini (H.), *op. cit.*, p. 196.

39. Jouanna (A.), *Le devoir de révolte, op. cit.*

40. Coyon : de l’italien “*coglione*”. Au sens propre : testicule et au sens figuré : lâche, poltron, sot.

Soucieux d'afficher leur indépendance face au souverain, ils affrontent ce qui symbolise la construction de la distinction public/privé et la montée en puissance de l'absolutisme.

À Amiens, Concini est l'objet de railleries insultantes qui s'analysent comme autant de sanctions diffuses de la part des gentilshommes et des bourgeois<sup>41</sup>. Le carnaval d'Amiens de 1615 illustre les sentiments qu'éprouvent l'échevinage et les amis de Longueville envers Concini<sup>42</sup>. Ce dernier est l'objet de moqueries directes et indirectes : alors que Longueville se livre à la course du faquin<sup>43</sup>, quelques bourgeois disent en riant que le faquin a une vague ressemblance avec le Maréchal ; ce dernier est transpercé par la lance de Longueville, la moquerie autour du jeu tourne en une métaphore des assauts du gouverneur de Picardie contre le favori. Hauteclouque y voit une allusion blessante et s'en plaint au premier échevin, Pingré. Ce dernier, au lieu de prendre fait et cause pour le plaignant, entreprend ironiquement de lui faire la leçon en lui rappelant l'histoire et l'organisation du jeu et de lui démontrer que "*le faquin n'estoit de sa taille, ny portoit barbe en pointe de fuseau ; que c'estoit un gros rustau élevé au bois de Dury... Non, non le faquin ne ressembloit point au marquis. Il ne s'appelloit pas Philippe Cachini Cachino ; il avoit nom Guillaume sans peur*"<sup>44</sup>. Avertis de cette aventure les amis de Longueville s'amusent de la susceptibilité des partisans de Concini en ces termes : "*Parbleu conchinistes... Vous êtes plus fort qu'Arlequin, où avez vous vu qu'un faquin eût l'air d'un maréchal de France ?*" En fait, l'épisode se clôt comme il avait commencé, à savoir par la comparaison de Concini à un personnage comique. Évoquer Arlequin plutôt qu'un autre personnage permet de railler à la fois le favori et la régente. Arlequin est italien comme Concini : personnage de la Commedia dell'arte, il est connu pour sa tenue faite de multiples petits triangles colorés ; mais ce qui caractérise le personnage c'est son bâton, d'où la confusion entre le bâton d'Arlequin et celui du maréchal. Arlequin porte un bâton en permanence à la ceinture pour faire entendre raison à ceux qui lui cherchent querelle : ici les nobles et les bourgeois d'Amiens. Le rôle interprété par Arlequin est celui d'un serviteur astucieux, indiscret, coléreux, paresseux et gourmand (de nourriture ou de charges) comme Concini. C'est Catherine de Médicis qui met en vogue les premières troupes de ces comédiens. Pendant près de deux siècles ils ont à Paris un théâtre à leur disposition, et sont appelés les "comédiens du Roi". Les souverains français ont une prédilection pour eux, spécialement pour Arlequin, et Marie de Médicis n'a-t-elle pas une prédilection particulière pour Concini ?

41. Voir Ogien (R.), "Sanctions diffuses. Sarcasmes, rires, mépris...", *Revue Française de Sociologie*, XXI, 4, octobre-décembre 1990, pp. 591-607.

42. Lire la narration de cet épisode dans *Le Courrier Picard*, Pla. in 8°, 16 p., sans lieu ni date ni nom d'imprimeur.

43. Jeu d'adresse consistant, pour un cavalier qui ne doit pas modifier l'allure de son cheval galopant à brides abattues, à ramasser une tête de carton plantée sur un piquet à l'aide d'une épée ou à emporter avec la lance cette tête placée sur un pieu à l'une des extrémités de la carrière, voir *Le Courrier Picard*, *ibid.*

44. Voir *Le Courrier Picard*, *ibid.* et Calonne (A. de), *op. cit.*, p. 259.

Le désir de voir la citadelle disparaître rapproche les Amiénois et Longueville. Cette dernière symbolise pour eux la monarchie absolue en tant que sanction par Henri IV de leur intelligence avec les ennemis espagnols. Chaque trouble causé à Amiens est l'occasion de manifestations contre la citadelle, thème de colère récurrent. Ainsi à la suite du meurtre de Prouville, en 1615, les Amiénois menacent d'attaquer la citadelle : le prince de Condé, Longueville, et les autres grands se réunissent à Coucy-le-Château, et rassemblent une armée "*résolue, disent-ils, à faire respecter l'autorité du Roi*"<sup>45</sup>. Les échanges verbaux se font de plus en plus violents, les prises de position de plus en plus affirmées. Puis la colère s'amplifiant des propos oraux on passe aux écrits. En 1616, Longueville menace de faire "*raser la citadelle d'Amiens*"<sup>46</sup>. Les habitants d'Amiens lui apportent un soutien en publiant un libelle intitulé : *Remontrance très-humble présentée au Roi par ses sujets de la province de Picardie, sur le fait de la citadelle d'Amiens*<sup>47</sup> ; ils y énumèrent les vexations dont ils sont l'objet de la part de la garnison de la citadelle et l'ensemble de ce qu'ils ont à supporter du fait des relations hostiles entre les deux gouverneurs, mais en affichant leur fidélité à Longueville : "*Il est notoire que cette citadelle d'Amiens se remplit tous les jours de gens de diverses nations, au préjudice des ordonnances des Rois vos prédécesseurs...*"<sup>48</sup>. Ludovici<sup>49</sup> rapporte que : "*ledit maréchal a dit par plusieurs fois que, si les habitants entreprenaient sur la citadelle, il mettrait la ville en poudre*"<sup>50</sup>. Enfin en 1615, Hauteclouque affirme que si Alphonso a tué Prouville c'est à la suite d'une insulte que ce dernier a proféré à son encontre et que l'acte d'Alphonso n'est donc pas prémédité<sup>51</sup>.

## 2) Les affrontements physiques

La violence n'apparaît pas uniquement dans les paroles. Elle prend corps au travers d'une série d'actes qui vont de l'empoigne au meurtre.

Dès 1613, Concini veut fortifier la citadelle d'Amiens pour éviter une surprise possible par ses adversaires ; ce projet est très impopulaire à Amiens. Le maréchal s'empare du pont des Becquerelles qui sépare la citadelle de la ville, et y fait placer un pont-levis. Un poste de soldats commis à la garde de ce pont ne permet à personne de le franchir sans l'autorisation du gouverneur de la citadelle. Les aménagements de la citadelle en forteresse nécessitent l'expulsion des habitants de deux cents maisons environ ; il les fait raser donnant à peine aux habitants le temps de rassembler leurs affaires ; plusieurs personnes meurent durant les opérations. En 1614 en réponse à la fortification de la citadelle Longueville décide de rompre les chaînes du pont-levis installé "*de*

45. A.M., Registre aux chartes, AA 49<sup>13</sup>.

46. A.M., BB 60.

47. A. M. Manuscrit côte M 3729<sup>16</sup>.

48. *Ibid.*

49. Ludovici Vincent, Secrétaire de Concini.

50. Cité par Duccini (H.), *op. cit.*, pp. 210-211.

51. Janvier (A.), *art. cit.*, p. 14.

manière à ce qu'il pût le lever du côté de la citadelle quand il voulait, par le moyen de deux grosses chaînes<sup>52</sup> : il réquisitionne des serruriers et plusieurs mailles ont déjà sauté lorsque arrive du Thiers, un officier du maréchal. Ce dernier prétend empêcher ce travail "entrepris ouvertement contre le Roi et l'autorité du gouverneur de la ville" ; les ouvriers lui répondent avec hauteur tout en continuant leur travail que "leur maître Longueville n'a pas à rendre compte de ses actions à Concini"<sup>53</sup>. Du Thiers met alors la main à l'épée, appelle à son aide les soldats, et chasse les agents de Longueville. Du Thiers annonce sa résolution de ne céder qu'à la force, pour le soutenir ; les mousquetaires de Boispremier garnissent la contrescarpe de la citadelle, et le commandant Hautecloque fait pointer ses canons sur le couvent des Célestins. Le bruit du débat s'étant répandu, les maisons et les boutiques de la ville se ferment ; les bourgeois du voisinage sont saisis de panique, l'émotion gagne de proche en proche : les uns disent que Longueville est enfermé dans la citadelle, d'autres qu'il a été tué. La milice bourgeoise prend les armes ; la lutte est imminente. Mais avant d'en venir aux mains, de nouveaux pourparlers s'engagent entre Longueville et Hautecloque : c'est du Thiers qui met fin à l'incident en manifestant son obstination avec la déclaration selon laquelle "il est plutôt prêt à mourir que de le voir (le pont) jeter bas"<sup>54</sup>.

En 1615, Concini manque d'être la victime d'un attentat à Amiens. On découvre une mine qui aboutit à sa chambre dans l'intention "de le surprendre sur place et de le pétarder".

Prouville, un gentilhomme picard, seigneur de Prouville et de Haugart, capitaine du château de Picquigny est un ami de Longueville ; il est chargé de la surveillance de la citadelle d'Amiens en qualité de sergent-major. En 1615, il est impliqué dans l'affaire de l'apothicaire Nicolas Lebel. Un soldat de Concini donne à parfumer un chapelet : au moment de reprendre son bien, il accuse l'apothicaire de lui avoir détaché une dizaine de grains ; le garçon auquel il s'adresse lui rétorque que son patron Nicolas Lebel, maître de la confrérie du Puy et l'un des plus notables membres de la bannière de Saint-Luc, est incapable d'une telle indécatesse. Une discussion violente s'engage : le soldat sort son couteau, blesse son interlocuteur à la tête, et s'enfuit poursuivi par des bourgeois qui le livrent au lieutenant criminel. Un procès est instruit et le soldat est reconnu coupable d'avoir violé les ordonnances qui interdisent aux soldats sous peine de mort de mettre la main à l'épée : il est condamné à la pendaison, alors que le procureur du Roi trouve suffisant une amende honorable et le bannissement, vu que la victime n'est que légèrement blessée. Le personnel de la citadelle reproche à Prouville de n'avoir rien tenté pour la défense de leur compagnon ; Concini pense que sa négligence dans l'affaire est intentionnelle. Il cherche alors une occasion de donner une leçon au sergent-major et fait appel au soldat Alphonso. Ce dernier poignarde

52. Voir à ce sujet, Calonne (A. de), *op. cit.*, p. 256 ; Patte (J.), *Journal, 1587-1617*, in : *Mémoire des Antiquaires de Picardie*, tome XIX, 1863-1864.

53. Calonne (A. de), p. 258.

54. Janvier (A.), *art. cit.*, p. 9.

Prouville, qui, touché à mort, expire sur place. Montaubert, homme de confiance de Concini, affirme que, lorsqu'il apprend le drame, le maréchal témoigne son mécontentement, disant : "*Ventre Saint-Paul ! c'est trop, il lui fallait donner un coup de bâton, une estafilade et faire un affront*"<sup>55</sup>. Un autre bruit court au sujet du meurtre de Prouville : Concini aurait organisé l'assassinat de Longueville et Prouville ayant eu vent de l'affaire, il l'aurait fait tuer pour l'empêcher d'avertir le gouverneur de la province<sup>56</sup>.

À la suite du meurtre de Prouville, l'impunité du meurtrier, son évasion rendue possible par Hauteclocque, exaspèrent les Amiénois qui veulent attaquer la citadelle, expulser les Italiens. Longueville et les princes se rassemblent à Coucy-le-Château pour organiser une armée. Louis XIII a peur que Longueville et les princes rebelles pénètrent dans Amiens et s'emparent de la citadelle : il écrit "*aux échevins, manants et habitants leur recommandant de bien veiller sur la ville principalement contre les princes révoltés*"<sup>57</sup> et de "*s'opposer de tout leur pouvoir à l'entrée de Longueville dans la ville*"<sup>58</sup> ; sur ce, Longueville écrit au Roi qu'il a été attiré à Amiens dans un guet-apens par Longueval qui voulait le faire assassiner<sup>59</sup>.

De la même façon, l'aventure du faquin engendre la violence. Le premier échevin Pingré n'a pas suivi Hauteclocque qui lui demandait de faire cesser les moqueries dont était victime Concini. La nuit du 2 au 3 avril 1615, Pingré est victime d'un piège où il aurait dû laisser la vie. Pingré relate les événements à l'échevinage qui les transcrit en ces termes : "*Sur ce qu'il a été proposé par ledit sieur Pingré, que la nuit passée envyron une heure après minuit, seroient venus frapper à sa porte, cinq ou six hommes incongnuz, garniz de harquebuzes et mousquez, lesquels auroient demandé après luy, parlans à la servante de sa maison, disans que Madame la duchesse de Longueville, le mandoit pour aller parler avec elle. Ce que luy ayant été rapporté, se seroit aussytot levé du lict où il étoit couché pour s'acheminer et aller trouver ladite dame et estant proche de la porte de sa maison,... lesdictz hommes inconguz, meuz de mauvaise volonté...auroient lâché trois coups d'harquebuze, pensans tuer et assassiner ledict Pingré*"<sup>60</sup>.

55. Cité par Duccini (H.), *op. cit.*, pp. 179-180.

56. Voir Ignace (P.), *Histoire générale des comtes de Ponthieu et des mayeurs d'Abbeville*.

57. A.M. Série AA 4990.

58. Calonne (A. de), *op. cit.*, p. 262.

59. *Lettre de Monseigneur le duc de Longueville au Roy*, MDCXV, plaquette in 8°.

60. A.M. Série BB 59 folio 209, 3 avril 1615. Il faut noter qu'à Péronne les réactions des bourgeois et des habitants en général sont identiques à celles d'Amiens. Péronne a le culte de la patrie et est fidèle au Roi et à ses prédécesseurs auxquels elle doit franchises, libertés, et récompenses (notamment sous le règne de François Ier). Mais ils haïssent Concini leur gouverneur cet étranger intrigant, avide de richesses sans bravoure. Ils craignent fermement que Concini ne vende le gouvernement de Picardie aux Espagnols (de la même façon qu'Andréa Doria qui, mécontent de François Ier, passe au service de Charles Quint et lui accorde le duché de Gênes, en 1528) et n'acceptent pas de loger les soldats de Concini. Des révoltes des bourgeois alliés à Condé et Longueville se développent alors à Péronne en 1616. Cf. Danicourt (A.), *op. cit.*



Les protestations nobiliaires de la montée en puissance de la distinction public/privé sont étayées par la construction d'un répertoire de justifications.

## II - LA JUSTIFICATION DE LA PROTESTATION NOBILIAIRE

Le règne de Marie de Médicis et de son favori Concini sont pour les grands une période de doute et d'insécurité : ils se voient amener à signifier leur désaccord avec les modalités d'exercice du pouvoir royal. Cette attitude ne signifie pas qu'ils contestent et remettent en cause le pouvoir monarchique : ils profitent de certaines opportunités (minorité du Roi, folie du Roi, absence d'héritier au trône, favoritisme) ; il est de leur devoir de mécontents structurels<sup>61</sup>, de se révolter lorsqu'ils considèrent que les règles du jeu politique ne sont plus respectées.

Les nobles dans leurs écrits élaborent une justification de leur révolte. Ils dénoncent d'abord une injustice : la monopolisation de la répartition des charges et des honneurs par un favori ; ensuite il dénonce Concini auprès du Roi et des différents composantes du corps politique, en vue d'une réparation d'ordre répressive. Cette dénonciation suppose l'adhésion, l'association et la mobilisation d'autres agents à la cause nobiliaire. Afin de réussir cette entreprise de dénonciation, la cause défendue doit prétendre à l'universalité, c'est-à-dire faire d'un cas particulier (Longueville face à Concini à Amiens) un cas généralisable (la lutte des grands face à l'absolutisme au nom du "Bien public"). Dans cette dénonciation apparaissent : un dénonciateur (les grands), une victime (les grands, le peuple et le "Bien public"), un persécuteur (Concini) et un juge (le Roi et le corps politique)<sup>62</sup>. Ces disputes ont pour enjeu l'honorabilité ou le déshonneur des nobles. La dénonciation de Concini (A) est donc justifiée au nom du "Bien public" et du respect des lois fondamentales du royaume (B).

### A) La contestation du favoritisme

Le favoritisme engendre des incertitudes et des risques politiques plus grands que la simple rivalité entre parties parce qu'il sape la légitimité du régime. Ceux qui se voient refuser l'accès aux charges mettent au mieux leur loyau-

61. A. Jouanna (*op. cit.*, pp. 91-116) analyse les facteurs structurels du "*malcontentement*" et R. Chartier parle même de "*conscience malheureuse, frustrée et dépossédée*" dans "La noblesse française et les États généraux de 1614 : une réaction aristocratique", *Études sur la noblesse, Acta poloniae historica*, n° 36, 1977, p. 70.

62. Pour une analyse des concepts de justification, de dénonciation, de dispute et de cause, voir Boltanski (L.), Darré (Y.) et Schiltz (M.-A.), "La dénonciation", *ARSS*, 1984, n° 51, pp. 3-40 ; Boltanski (L.) et Thévenot (L.), *De la justification*, Gallimard, 1991 ; Boltanski (L.), *L'amour et la justice comme compétences*, A.-M. Métaillé, 1990 ; pour une analyse critique de ce modèle sociologique voir Juhem (Ph.), "Un nouveau paradigme sociologique ? À propos des économies de la grandeur de Luc Boltanski et Laurent Thévenot", *Scalpel*, vol. 1, 1994, pp. 115-142.

té en réserve, au pire jettent le discrédit sur le régime<sup>63</sup>. La lutte contre Concini est due au rejet par les grands de ce qu'il représente : l'exercice du pouvoir royal par un favori d'une part bouleverse les conditions de vie des grands (non accession aux charges, baisse des rentes, atténuation de leur prestige), d'autre part choque leur conscience en provoquant une mutation de régime contraire à leur modèle de référence de l'exercice du pouvoir politique. Si, comme toute entreprise de domination, le pouvoir royal a besoin d'un État-major administratif dont l'obéissance repose sur les rétributions matérielles et l'honneur social, la régente a le choix entre deux types d'administrateurs : les administrateurs propriétaires des moyens de gestion que sont les grands ; les administrateurs "coupés" des moyens de gestion<sup>64</sup>. En choisissant pour favori un noble étranger, ruiné, qui ne doit ce qu'il possède qu'à l'existence de ses charges, Marie a choisi la deuxième option : Concini représente le contraire de ce que sont les grands : il n'appartient pas à un grand lignage ; il est d'origine italienne : or depuis le XVI<sup>e</sup> siècle en France se développe une italianophobie suscitée par les doctrines de Machiavel. Machiavel est alors considéré comme étant la source d'inspiration de l'absolutisme naissant<sup>65</sup>, de la tyrannie, de l'exclusion des nobles de la sphère étatique et de la distinction public/privé<sup>66</sup>.

Il faut dire qu'à la cour et dans le royaume, le Roi et ses fidèles administrateurs doivent composer et cohabiter avec les grands qui assistent au Conseil du Roi, logent au Louvre et complotent et se rebellent en province ; ceux-ci constituent donc une sorte d'"opposition" au pouvoir absolu, à la tyrannie du Roi et de ses courtisans et une garantie pour la liberté de tous les sujets. Face à eux les Concini, avant même Mazarin et Richelieu, veulent mettre le pouvoir du Roi au-dessus des partis nobiliaires. Ils veulent instaurer un Roi centralisateur, un monarque absolu, obéi de la noblesse et non dominé par les forces féodales<sup>67</sup>. Concini est, comme le montre H. Duccini, un homme d'État, entre Sully et Richelieu, dans la continuité des grands ministres qui ont construit la monarchie absolue<sup>68</sup>. Les grands réagissent vivement contre la construction de

63. Root (H.-L.), *La construction de l'État moderne en Europe, la France et l'Angleterre*, PUF, 1994, p. 4.

64. Voir à ce sujet Weber (M.), "Le métier et la vocation d'homme politique. *Politik als Beruf*", 1919, in : *Le savant et le politique*, 10/18, 1982, pp. 99-185.

65. Au XVII<sup>e</sup> siècle, "les souverains et premiers ministres épris de Pouvoir font du Prince, bréviaire de l'absolutisme, leur livre de chevet", Chevallier (J.-J.), *Les grandes œuvres politiques de Machiavel à nos jours*, Armand Colin, coll. U, 1970, p. 32.

66. Pour les nobles, l'État administratif, l'absolutisme et l'innovation institutionnelle sont "mauvais" parce qu'ils s'attaquent à la noblesse, parce qu'ils violent les lois du pays et parce qu'ils viennent d'étrangers, des Italiens florentins sans scrupules, armés de leur droit romain et des doctrines machiavéliennes, instigateurs d'une machination et d'une entreprise perverses visant à instaurer une tyrannie et sources de violences fanatiques.

67. La société française est encore structurée par les clientèles constituées autour des princes par leurs fidèles.

68. C'est la thèse centrale de son ouvrage, *Concini. Grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, *op. cit.*, tentative de réhabilitation du "tyran" italien, aventurier avide de pouvoir et d'argent et de sa "sorcière" de femme, et de déconstruction de l'entreprise de propagande et de la campagne de pamphlets qui s'acharnent sur les Concini pendant leur "règne" et après leur mort.

ce type de gouvernement, prélude à l'instauration de la distinction public/privé, en se révoltant et en proposant une autre forme de gouvernement, où leur position serait prépondérante.

Leur seul dessein est la chute de Concini. Pour cela tous les moyens sont bons. Longueville excite la population amiénoise contre le favori en interpellant les gens dans la rue sur le thème de la fortification de la citadelle<sup>69</sup> ; il rappelle sans cesse les insolences et outrages des soldats de Concini<sup>70</sup>. Pour dénoncer le fait qu'un étranger ait de tels pouvoirs, il a recours avec les grands à une ordonnance de Charles VII de 1431 qui stipule que "*les étrangers sont incapables et inhabiles à tenir offices et bénéfices électifs*"<sup>71</sup>. Pour renforcer ses propos, Longueville n'hésite pas à écrire au Roi pour lui apprendre qu'il a été attiré à Amiens par Longueval dans un guet-apens qui n'avait d'autre but que de le supprimer<sup>72</sup>. Les grands veulent faire croire aux abus de pouvoir auxquels se livreraient Concini sans indiquer la part de responsabilité qu'ils y prennent en poussant le maréchal à se durcir à cause de leurs oppositions et de leur désobéissance. En fait Concini est une menace : il incarne les tendances absolutistes du régime monarchique où la régente exerce seule le pouvoir sans se préoccuper des grands et de la noblesse ; ce qui a pour effet d'exclure les grands de l'exercice du pouvoir et de les rejeter dans le privé. Le refus du favoritisme apparaît alors comme le refus de la distinction public/privé.

### *B) Les arguments de la contestation nobiliaire*

Les guerres de religion sont un révélateur pour les nobles du changement politique que connaît la France du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils prennent conscience qu'il faut cesser les guerres de religion et s'unir au delà de leurs divergences religieuses contre la montée en puissance de l'absolutisme. Dans l'État judiciaire les nobles sont des hommes libres dont le statut garantit le droit à participer au gouvernement ; or ils risquent de devenir "*les esclaves d'une tyrannie*"<sup>73</sup> : aussi s'unissent-ils contre la monopolisation et l'exercice solitaire du pouvoir par le souverain et contre ceux à qui profitent cette concentration du pouvoir. L'ascension des favoris, en France mais aussi en Angleterre et en Espagne manifeste la volonté des souverains de s'appuyer sur des hommes leur devant tout et dont ils peuvent espérer la fidélité ; l'apparition au sommet de l'État des favoris est l'une des manifestations du phénomène de la monopolisation des charges et des honneurs publics par des conseillers politiques et techniques, prélude au développement de la bureaucratie<sup>74</sup>. Cet État administratif fondé sur la distinction entre le public

69. A.M. Série BB, p. 32.

70. A.M. Série BB 60, p. 31.

71. Duccini (H.), *op. cit.*, p. 101.

72. Calonne (A. de), *op. cit.*, p. 264.

73. Expression d'Arlette Jouanna, *op. cit.*, p. 7.

74. Phénomène décrit notamment par Weber (M.), *Économie et société*, Plon, 1971 et Élias (N.), *La dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy, 1976.

et le privé a pour effet notamment de rejeter dans le privé les gentilshommes ; ces derniers considèrent qu'ils doivent réagir et se révolter contre les manipulateurs de l'autorité royale. Ils considèrent que la distinction public/privé est une atteinte aux traditions juridiques françaises : pour eux le public et le privé sont confondus en un corps politique ou une monarchie mixte où la souveraineté est partagée entre le Roi, l'aristocratie (Chambre des pairs, Conseil de la Couronne) et les représentants du peuple (les États généraux) ; ils sont convaincus que les sujets doivent participer au gouvernement du royaume et non être exclus par l'exercice solitaire du pouvoir royal. Cette révolte exprime ainsi une opposition politique où le recours à la violence est le moyen ordinaire pour poursuivre le dialogue politique avec l'autorité royale faute de moyens institutionnels suffisants. Ils justifient leur révolte en développant deux types d'arguments : des arguments politiques et des arguments juridiques. Les révoltes des grands consistent en une défense du "Bien public" mais surtout en une démonstration de force : la révolte de Longueville est ainsi une manifestation de leur mécontentement. Leur prise d'armes peut s'analyser comme un moyen de pression dans le but de montrer la puissance de mobilisation de leurs clientèles et de convaincre le Roi de restituer ses faveurs à ses sujets. Les révoltes ne sont pas des ruptures du dialogue mais la continuation du dialogue. Les révoltés "gèrent" leur mécontentement ; il faut à la fois ne pas être trop "dur" pour ne pas trop s'éloigner du Roi et ne pas paraître trop faible pour obtenir quelque chose.

Lutter contre l'instauration de la distinction public/privé, c'est à la fois défendre le lignage et l'honneur, tenter de conquérir la faveur royale pour entretenir une clientèle et combattre pour le "Bien public" et le salut du royaume. Ils ne se soulèvent pas contre le Roi mais pour le Roi. Ils distinguent en fait les deux corps du Roi<sup>75</sup> : le corps mystique qu'ils aiment et servent fidèlement ; le corps physique, périssable, soumis aux faiblesses humaines comme la maladie, l'enfance ou la folie, exposé aux manipulations des conseillers et qu'ils se proposent de contester. L'absolutisme qui distingue entre le public et le privé en rejetant la participation nobiliaire dans le privé dénature la tradition française et porte atteinte au "Bien public", aux lois fondamentales du royaume et au soulagement du peuple : pour les nobles c'est la confusion dans un corps mystique qui est légitime. Seule l'absence de distinction entre le public et le privé accorde aux gouvernés le droit à s'exprimer sur la gestion publique et l'assurance du maintien des garanties contre l'arbitraire. La révolte contre la tyrannie de la distinction public/privé se fait au nom de principes universellement reconnus et fondés sur l'histoire juridique, politique et mystique.

---

75. Voir sur cette notion, Kantorowicz (E.-H.), *Les deux corps du Roi*, Gallimard, 1989.

Leur gouvernement idéal est une “*monarchie mixte*”<sup>76</sup> où la souveraineté est partagée entre les différentes composantes de la nation française<sup>77</sup> car c’est la seule forme de gouvernement qui permet de défendre le “*Bien public*”. Cette référence a été petit à petit monopolisée par les nobles contestataires des tendances absolutistes. Le “*Bien public*” s’oppose à la tyrannie : il suppose que le Roi, les ordres et les états du royaume soient associés à l’élaboration et à la prise de décision politique. La tyrannie, c’est l’exercice de la souveraineté par le Roi et ses conseillers, exercice solitaire du pouvoir sans le consentement des sujets. Elle ne permet pas le soulagement du peuple.

Dans leurs déclarations écrites et verbales à Amiens, les nobles et la clientèle de Longueville fondent leur opposition à Concini en invoquant le “*Bien public*” : Longueville promet à l’échevinage amiénois le retour au “*Bien public*” si ce dernier lui apporte son concours ; de même il justifie les actes de vandalisme (la rupture des chaînes du pont dolent), les atteintes à l’honneur de Concini et de ses fidèles (“*les barbouillés d’Ancre*”), la dépossession des charges (les clefs de la ville, la connaissance de tout ce qui se passe à Amiens) en invoquant le “*Bien public*”<sup>78</sup>. L’échevinage amiénois demande au Roi comme une faveur, au nom du “*Bien public*”, la démolition de la citadelle d’Amiens<sup>79</sup> : il se constitue en porte parole des nobles, des bourgeois, et de la populace pour solliciter du Roi qu’il fasse cesser les affrontements, soit entre les deux gouverneurs, soit entre la population amiénoise et les occupants de la citadelle. L’échevinage appuie ses doléances en mettant en avant le soulagement du peuple, la tranquillité et la sécurité publiques. Pour les soutenir et justifier de ses propres actes, Longueville fait connaître au Roi l’ampleur des plaintes de l’ensemble de la population de la province de Picardie pour tout ce qui a trait à l’administration de Concini<sup>80</sup>. Longueville utilise le fait d’être né à Amiens pour assurer l’échevinage qu’il “*emploiera tout son pouvoir au bien de la ville*”<sup>81</sup>.

Par ailleurs, les grands s’appuient sur les lois du royaume pour demander au Roi de prendre de nouveaux édits afin que soit rendue impossible l’ascension des favoris. Ces arguments sont fondés juridiquement sur une distinction entre les lois du royaume et les lois du Roi, rappelé par Achille de Harlay, premier président au Parlement de Paris à Henri III<sup>82</sup> ; le Roi dans son activité législative doit respecter ces lois fondamentales immuables et inviolables : elles

76. Ce concept est surtout utilisé par les historiens de l’Angleterre. Voir par exemple, Cottret (B.), “*Le Roi, les Lords et les communes. Monarchie mixte et état du royaume en Angleterre (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*”, *Annales ESC*, 1986, n° 1, pp. 127-150.

77. Sur les mécanismes qui ont contribué à la diffusion du concept de “*nation*”, ne désignant pas partout et tout le temps la même identité, voir Beaune (C.), *Naissance de la nation France*, Folio-histoire, 1993, (1980).

78. A.M. Série AA 49.

79. A.M. Série BB 59.

80. A.M. Série BB 59.

81. A.M. Registre aux Chartes, AA, 49-7.

82. Voir Richet (D.), *La France moderne : l’esprit des institutions*, Champs-Flammarion, 1980, (1973), pp. 27-28.

constituent des limites pour l'exercice du pouvoir mais sans la garantie d'une sanction positive en cas de violation. Au contraire, le Roi tente de transformer les lois du royaume en simples lois du Roi, en devenant le maître de leurs édicitions et de leur abrogation. Les États généraux de 1614 sont une occasion pour les grands de souligner d'une part les abus de pouvoir de Concini, d'autre part le non respect de ses devoirs par le Roi, qui n'entend pas le corps de la nation. En 1615, Longueville quitte Paris précipitamment en prenant prétexte que les plaintes émises par ses fidèles en Picardie et à Amiens, n'ont pas été écoutées. Longueville accuse le maréchal d'avoir opprimé le Tiers État au profit des officiers du bailliage (bailliage qu'il a acheté en 1611) et d'avoir empêché la ville d'Amiens de faire connaître ses doléances. Il s'en plaint en ces termes : *“Sur ce qu'il a été proposé que les États généraux de ce royaume s'assemblent en la ville de Paris et que le cahier du tiers estat du Bailliage d'Amiens a été fait par messieurs les officiers du Roi qui se sont députés mêmes pour dresser lesdits cahiers au préjudice du tiers estat et particulièrement de cette ville, et qu'il est à croire que par le cahier qu'ils ont fait, ils n'ont représenté toutes les plaintes et doléances qu'il est besoin que la ville fasse auxdits Estats”*<sup>83</sup>. Avec Condé, Mayenne et d'autres princes en Picardie, Longueville écrit au Roi : *“On a vu le Maréchal d'Ancre que la faveur seule non le mérite, l'extraction, ni les services rendus à la France, a introduit ès premières charges et plus importants gouvernements de l'Etat, contre les loix du royaume”* ; il demande au Roi *“de pourvoir avec son parlement à la réformation de ses conseils, et aux abus et désordres de son Estat”*<sup>84</sup>. Longueville et les grands tentent de publiciser l'accession aux charges étatiques en définissant les modalités qu'il faut remplir pour pouvoir prétendre à exercer quelque pouvoir. Pour eux il faut avoir l'instinct français : *“les grands offices de la couronne, les gouvernements, les premières charges de la maison du Roi, doivent être donnés à des personnes de grandes et illustres familles, tous vrais et naturels français”*<sup>85</sup>. Le Roi est supplié de transformer en loi fondamentale du royaume la règle suivante : *“qu'aucuns favoris ne pourront plus avoir de forces et de places si elles ne sont pas en petit nombre, et de si petite conséquence, qu'étant marques de faveur, elles ne puissent être fondement de puissance redoutable à leurs maîtres et l'État. L'État reprenant sa première splendeur tous les français seront contents”*<sup>86</sup>.

Le Roi ne cède pas aux demandes de Longueville et de ses amis. Concini peu à peu démissionne de ses charges en Picardie<sup>87</sup>. À la mi-avril, un complot

83. A.M. BB 59, pp. 180-193.

84. A.M. Registre aux Chartes AA 4913.

85. Cité par Jouanna (A.), *op. cit.*, p. 358.

86. Cité par Jouanna (A.), *op. cit.*, p. 359.

87. Concini se démet de ses charges de lieutenant général du Roi en Picardie, de gouverneur de la ville et de la citadelle d'Amiens, le 3 mai 1616, puis de celle de gouverneur de Péronne, Roye et Montdidier, le 31 novembre 1616 ; il est lieutenant général du Roi en Normandie, gouverneur de Pont-de-l'Arche et du château de Caen depuis le 23 juin 1616. Le 24 septembre 1616, le ministère Concini est formé avec Mangot, Barbin et Richelieu.

est organisé par les frères de Luynes, Vitry et l'ensemble des conjurés contre Concini, qu'ils assassinent au Louvre le 24 avril 1617<sup>88</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, être témoin à l'exécution d'un condamné est encore un droit revendiqué ; un supplice caché est un supplice de privilégié et on soupçonne souvent qu'il n'a pas eu lieu dans toute sa sévérité<sup>89</sup>. Ainsi l'exécution et l'ensevelissement de Concini à la hâte dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois provoquent la colère de la population qui n'a pas l'habitude d'être exclue du spectacle de la mort<sup>90</sup>. Privée de l'exécution de Concini, "la foule"<sup>91</sup> se réapproprie le rite judiciaire du supplice dont elle a été anormalement dépossédée<sup>92</sup> ; après avoir déterré la dépouille du défunt, elle met en scène la vengeance et l'expiation posthume de Concini au travers de trois types d'actes : la procession macabre, les mutilations physiques et le cannibalisme. Ces agissements sont ordonnés : ils suivent ce que M. Foucault appelle, le "*code juridique de la douleur*"<sup>93</sup> : la peine ne s'abat pas au hasard ou en bloc sur le corps ; il faut épingle le supplice sur le crime lui-même, établir de l'un à l'autre une série de relations déchiffrables : exposer le cadavre sur les lieux de ses crimes, utiliser des supplices "symboliques" où la forme de l'exécution renvoie à la nature du crime<sup>94</sup>. Ainsi la procession du corps de Concini dans les rues de Paris rappelle l'activité répressive de ce dernier. Elle commence par se rendre au Pont-Neuf où Concini a fait dresser des potences pour effrayer ceux qui prendraient le parti des princes, puis elle se dirige vers la place de Grève, devant l'hôtel de ville, au bord de la Seine, où ont lieu les exécutions capitales les plus spectaculaires. Elle continue en passant à la Bastille où le favori a fait enfermer Condé, place Saint-Michel où deux laquais de Concini ont rossé le cordonnier Picard, rue des Tournon où se trouve à la fois la maison de Concini et celle de Condé. Pour clore ce long "chemin de croix", la dépouille est traînée à nouveau sur le Pont-Neuf devant la statue du cheval de bronze du feu Roi. Là, un ancien laquais de Concini pend le cadavre<sup>95</sup> nu par les pieds de "*manière que tous ses membres et sa turpitude parurent à nu*".

88. Voir sur cet épisode, Battifol (L.), "Le coup d'État du 24 avril 1617", *La revue historique*, 1907-1908.

89. Foucault (M.), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, 1975, p. 61-90. Dans les cérémonies du supplice, le personnage principal c'est le peuple dont la présence réelle et immédiate est requise pour leur accomplissement, voir Foucault (M.), *op. cit.*, p. 61.

90. On peut penser comme J. Estèbe, qui décrit les violences de la Saint-Barthélémy, que la foule est composée par "*ces types quasi permanents de la sociologie de l'émeute parisienne*" : le commerçant aisé et moins aisé, le petit fonctionnaire public et le truand, in : 1572, *La Saint-Barthélémy*, Bruxelles, Complexe, 1987.

91. Lors d'un supplice le peuple est à la fois spectateur, témoin et acteur puisqu'il est autorisé à y prendre part. L'intervention populaire dans le jeu des supplices apparaît lorsque le contact est rompu entre l'échafaud et le public, ce dernier étant par exemple tenu à l'écart, in : Foucault (M.), *op. cit.*, p. 61. Dans le cas de Concini, plus qu'éloignée du supplicé puisque écartée, la foule reproduit le rite.

92. Foucault (M.), *op. cit.*, p. 38.

93. *Id.*, p. 48.

94. *L'enterrement, obsèques et funérailles de Conchine*, Paris, 1617, p. 6. À l'époque, la pendaison est réservée aux roturiers, les nobles ayant l'honneur d'être décapités.

Puis les mutilations “marquent” le corps du condamné<sup>96</sup>. À chaque mutilation physique correspond un méfait commis par Concini. L’essorillement s’applique ordinairement aux domestiques voleurs : on soupçonne Concini, serviteur du Roi, d’avoir volé l’État. Ses mains sont coupées comme celles du voleur. Accusé d’avoir courtisé la Reine, on lui coupe le nez afin de défigurer le galant et le courtisan. Ses pieds sont coupés, pour qu’il ne puisse plus fuir le danger comme il l’a fait à plusieurs reprises, notamment en se réfugiant dans la citadelle d’Amiens. L’émasculation, atteinte majeure, réservée aux adultères, aux violeurs, aux libertins et aux paillards, relègue le séducteur au rang des sodomites et retire au parricide qui voulait évincer un Roi père (Henri IV), le pouvoir paternel d’engendrer. Enfin, le corps de Concini est victime d’actes de cannibalisme<sup>97</sup>. Reproduisant les supposées tortures pratiquées en Enfer, on fait rôtir le corps de Concini. C’est la haine qui explique cette ultime injure qui consiste à manger une partie des viscères du rival détesté : ainsi on dévore son cœur sur la place publique comme une “vulgaire cuisine”<sup>98</sup>, ce qui l’avilit et le détruit totalement.

À la suite de l’assassinat de Concini, les grands font part de leur contentement au Roi<sup>99</sup>. Pourtant, la cohésion de la protestation nobiliaire s’effrite. D’abord, les grands se rallient à l’absolutisme et à l’idée d’une distinction entre la sphère du public et la sphère du privé. Ensuite, des favoris, comme Albert de Luynes<sup>100</sup>, puis Richelieu et Mazarin s’installent à la tête de l’État.

---

96. Il est à noter que le corps de l’Amiral Coligny a, lors de la Saint Barthélémy, subi de semblables mutilations.

97. Ce type de comportement est attesté dans divers mouvements populaires analysés par E. Le Roy Ladurie dans *Les paysans du Languedoc*, Mouton, 1966 et *Le Carnaval de Romans. De la Chandeleur au mercredi des Cendres. 1579-1580*, Gallimard, 1979.

98. Duccini (H.), *op. cit.*, p. 331. Il est à noter que pour éviter ces débordements, le Parlement de Paris, chargé d’instruire le procès de la maréchale d’Ancre la condamne le 8 juillet 1617 : “à avoir la tête tranchée en la place de grève de cette ville de Paris, son corps et teste bruslez et reduicts en cendres...”, voir “Arrest de la Cour de Parlement contre le Maréchal d’Ancre et sa femme. Prononcé et exécuté à Paris le 8 juillet 1617”, in *Extraict des registres du Parlement de Paris*, Morel et Mettayer, imprimeurs du Roi, MDCXVII, A.M., M 3736<sup>6</sup>.

99. Voir le “Discours de la réjouissance de Messieurs les Princes sur la mort et punition du Marquis d’Ancre, envoyé au Roi”, in : *Recueil des pièces sur le Maréchal d’Ancre*, Tome 1, Paris, MDCXVII.

100. Albert de Luynes donne son prénom à la ville d’Ancre (aujourd’hui Albert), signe qu’il a pris la place de Concini et qu’il veut faire effacer de l’histoire de France le passage de Concini.